

## Agression sur mon lieu de travail

Par **Danielle**, le **26/06/2024** à **09:13**

Bonjour

En 2019 j ai été agressée sur mon lieu de travail.  
6 mois d arrêt cervicale touchée et une perte auditive de 54% donc maintenant appareillée.  
En janvier j ai du changé d appareils car une nouvelle perte de 30% de l oreille gauche.  
Suite à ça j ai été licenciée par mon employeur.  
Le juge m à fait passer 2 expertises  
1. Par un psychologue qui a chiffré le choc post traumatique à 6/7  
2. Un psychiatre qui lui a évalué à 3/7 les souffrance.  
Je suis toujours en attente de procès malgré que les auteurs aient été identifiés.  
En dommage et intérêts à quoi puis-je prétendre?  
Est ce que j ai une chance que les auteurs soient condamnés ?  
Merci pour votre réponse

Par **Lorella**, le **26/06/2024** à **12:39**

Bonjour,

Vous avez été licenciée pour quel motif ?

Par **Lorella**, le **26/06/2024** à **12:47**

Cette agression physique sur votre lieu de travail est considérée comme un accident du travail.

Des infos ici d'une association

<https://avf.fr/accident-maladie-travail/accident-du-travail/accident-du-travail-suite-a-une-agression#:~:text=Agression%20au%20travail%20%2D%20avf.fr,de%20l'accident%20du%20travail.>

Il est bon de vous adresser un avocat.

Par **Danielle**, le **26/06/2024** à **12:47**

J'ai été licenciée pour inaptitude car mes appareils auditifs n'étaient pas adaptés à la chambre négative. Je suis en procès avec mon employeur pour licenciement abusif

Par **Lorella**, le **26/06/2024** à **13:12**

Je ne savais pas que la température négative jouait sur l'audition.

Cela fait beaucoup de choses :

- licenciement pour inaptitude mais encore faut-il un avis du médecin du travail.
- accident du travail ayant entraîné des lésions physiques et morales

Avez-vous un professionnel pour vous aider dans ces procès ? Au moins syndicat, au mieux avocat ?

Par **Danielle**, le **26/06/2024** à **13:17**

L'appareil peut exploser en température à -25 °

J'ai un avocat au prudhomme.

Et j'ai l'affaire au pénal les auteurs ont été identifiés je souhaite savoir s'ils seront condamnés et si je peux prétendre à des indemnités

Cela fait bientôt 5 ans et j'ai l'impression d'être traité comme la coupable

Merci de prendre le temps

Par **Lorella**, le **26/06/2024** à **13:28**

Pour votre emploi, vous a-t-on alors proposé un reclassement dans un autre atelier à température positive ?

Par **Lorella**, le **26/06/2024** à **13:37**

Dans le cas de votre agression au pénal, oui il est possible de percevoir des dommages et intérêts pour toutes les conséquences : corporelles, impact psychologique, perte d'emploi, les

préjudices temporaires et permanents...

<https://www.village-justice.com/articles/indemnisation-des-prejudices-victime-agression-violences,34411.html>

Cela fait 5 ans que vous avez porté plainte ! C'est vraiment long.

Votre avocat dit quoi sur le délai ?

Par **Danielle**, le **26/06/2024** à **13:48**

Le commissariat avait perdu mon dossier. Je me suis porté partie civile et mon avocat m'a dit qu'il fallait être patiente. Elle a demandé une provision de 15000 euros à la civil suite aux 2 expertises passées citées précédemment

Mon travail ne m'a pas proposé de reclassement et mon prud'homme j'ai gagné mais l'IDL a fait appel

Par **Lorella**, le **26/06/2024** à **19:46**

Ah je croyais que votre employeur était une IAA (Industrie Agro Alimentaire).

Le médecin du travail a-t-il fait des préconisations pour un reclassement dans l'entreprise à un autre poste adapté à votre état de santé ?

Par **Danielle**, le **27/06/2024** à **07:25**

Bonjour

Il y a eu courrier du médecin du travail avec une inaptitude pour travailler dans le froid.

Il n'y a pas eu de reclassement ils m'ont licencié directement

Au pénal est-il possible que la civil m'accorde cette provision ou pas ? Est-il nécessaire que je continue la procédure ou que l'indemnité soit perdue ?

Par **Lorella**, le **27/06/2024** à **20:23**

Vous avez dit que vous avez déposé plainte il y a 5 ans et que le commissariat avait perdu votre plainte. Mais votre plainte est-elle arrivée au Tribunal ? Allez sur place pour demander si

vosre plainte est bien arriv e chez eux et o  en est le proc dure (examen du dossier, ouverture d'une enqu te...)

Par **Lorella**, le **27/06/2024**   **20:25**

Article sur coups et blessures et proc dure devant la justice

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1524#:~:text=Le%20proc%C3%A8s%20devant%20le%20tribunal,de%20>